

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de M. PAPIN Jean-Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12 (1 procuration)

Présents : M. PAPIN Jean-Bernard, Mme COURBIN Isabelle, M. LARRIEU-MANAN Damien, M. GUILLEMETEAUD François, M. VANDEKERCHOVE Alexis, Mme MINISTRAL Christelle, Mme CALLEDE Anne, M. PIERRET Frédéric, M. DUBOURG Pierre, Mme DELMAS Marina, M. LACAZE-LABARRERE Cédric.

Absents : Mme BARRAUD Hélène (procuration à M. PAPIN Jean-Bernard),
M. MORENO Hugues, Mme TRIBOUT Aline

Secrétaire de séance : M. PIERRET Frédéric

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de la Communauté de Communes Convergence Garonne sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020.

2) DELIBERATION N° 2021045 **AFFAIRE PETIT / CODOGNOTTO**

Monsieur le Maire puis Monsieur Guillemeteaud rappellent l'historique de l'affaire PETIT – CODOGNOTTO et informent le Conseil Municipal que Monsieur Eric PETIT a déposé par le biais de son avocat un recours en annulation à l'encontre de l'arrêté de permis de construire n° PC 33452 21 W0003 délivré le 1^{er} juin 2021 à Monsieur CODOGNOTTO pour la construction d'un chenil.

Le Cabinet d'avocats URBANLAW a fourni un devis pour la défense en justice de la commune dans cette instance d'un montant de 6 667,00 € ttc.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire appel au Cabinet d'avocats URBANLAW pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3) QUESTIONS DIVERSES

Point sur les affaires en cours :

- La promesse de vente pour le terrain du « Pas du Chouet » a été signée le 22 septembre 2021, la signature de l'acte devrait intervenir avant la fin de l'année.

- Les travaux et acquisitions suivantes ont été réalisés :

- Réfection des peintures routières par l'entreprise ALINÉA,
- Jeux à l'école et dans le parc des chênes installés,
- Détecteurs de CO2 mis en place à l'école,
- Véhicule acquis pour le service technique,
- Ordinateur portable acquis pour la Mairie,

- Une réunion de la commission urbanisme – travaux sera programmée pour les affaires suivantes :

- Aménagement de la cour de la Mairie,
- Aménagement des ateliers municipaux
- Aménagement de la cour de l'accueil périscolaire,
- Mise en sécurité de l'Eglise (en attente de la subvention de la Région)
- Réfection du court de tennis (en attente de la subvention du Département)
- Remplacement de système de chauffage à la MAM

Informations diverses :

- Reprise des permanences de La Mission Locale des 2 Rives à compter du 13 octobre,
- A compter de la rentrée scolaire 2022/2023, les élèves de Saint-Michel de Rieufret seront scolarisés au nouveau collège de Saint-Selve.
- Maëva Garzoli, jeune du village a été recrutée en service civique depuis la rentrée scolaire.
- L'école de musique de Portets – Virelade – Castres – Saint-Michel de Rieufret intervient dans notre école.
- Mise en place du nouveau Conseil Municipal de Jeunes. Une réunion est programmée.
- Consultation de deux bureaux d'Etudes pour la future prise en charge du lotissement « Le Bois de Julia »

Informations CCAS :

- L'opération « Argent de Poche » est une réussite, à renouveler en 2022,
- 8 personnes assistent aux Ateliers Numériques tous les mardis matin,

- Dans le cadre de l'Habitat des Possibles et de la consultation citoyenne pour les communes de Portets et Saint-Michel de Rieufret, 8 personnes de Saint-Michel de Rieufret étaient présentes à la rencontre du 10 septembre 2021 à Portets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire,

Les Conseillers,